

Convocation transmise par voie  
électronique le 31 janvier 2025  
Conseillers Municipaux en exercice  
au jour de la séance : 41

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 6 février 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SIX du mois de FÉVRIER à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

**N° 25-003**  
**PERSONNEL**  
**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**  
**AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
(Abrogation de la délibération n° 24-146 du Conseil Municipal du 30 mai 2024)

**PRÉSENTS :**

M. Gaby CHARROUX, Maire, MM. Henri CAMBESSEDES, Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, Adjoint au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, M. Christian DEPRez, Mme Valérie BAQUÉ, MM. Jean-Pascal BADJI, Jean-Francois MAUFFREY, Mme Sigolène VINSON, M. Pierre DHARREVILLE, Mme Laëtitia SABATIER, M. Frédéric GRIMAUD, Mme Carole CAHAGNE, MM. Thierry BOISSIN, Jean-Luc DI MARIA, Mme Sylvie WOJTOWICZ, M. André BOYÉ, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mme Camille DI FOLCO, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Pierre DHARREVILLE,  
M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à Sophie DEGIOANNI,  
M. Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à Henri CAMBESSEDES,  
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Laëtitia SABATIER,  
Mme Chantal HABASTIDA, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Linda BOUCHICHA,  
Mme Marceline ZEPHIR, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Florian SALAZAR-MARTIN,  
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Nathalie LEFEBVRE,  
Mme Joëlle COULOMB, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Jean-Luc DI MARIA,  
Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Valérie BAQUÉ,  
Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Saoussen BOUSSAHEL,  
Gilles PICARD, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Anne-Marie SUDRY,

**ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :**

M. Franck FERRARO, Mme Christiane VILLECOURT, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie LEFEBVRE, Adjointe au Maire, a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la répartition des cadres d'emplois sur les postes permanents de la Direction Générale des Services,

Considérant le transfert du secrétariat mutualisé du Cabinet du Maire auprès de la Direction Générale des Services,

Considérant qu'il existe une délibération spécifique relative au tableau des emplois fonctionnels,

Considérant qu'il est proposé à cet effet d'ajuster les délibérations portant créations des postes au sein de la Direction Générale des Services au regard des mobilités et des différentes réorganisations des services,

Considérant que les crédits nécessaires à ces dépenses sont affectés aux différentes fonctions et natures concernées du Budget Primitif,

**Ceci exposé,**

**Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,**

**Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,**

**Vu la délibération n° 24-146 du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024 portant approbation du tableau des emplois au sein de la Direction Générale des Services,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 29 janvier 2025,**

**Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 31 janvier 2025,**

**Le Conseil Municipal est invité :**

**- A approuver les tableaux des emplois au sein de la Direction Générale des Services (hors emplois fonctionnels), ci-après :**

**. Directions**

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Postes	Poste à temps complet
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Directeur de la Sécurité Prévention Tranquillité	1
			Directeur de l'Événementiel et de la Communication	1
			Directrice des Services Financiers	1
			Directrice des Ressources Humaines	1
<b>TOTAL CATÉGORIE A</b>				<b>4</b>

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Postes	Poste à temps complet
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>C</b>	Adjoints administratifs territoriaux	Assistante de Direction	1
<b>TOTAL CATÉGORIE C</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				<b>5</b>
<b>TECHNIQUE</b>	<b>A</b>	Ingénieurs territoriaux	Directeur des Innovations du Numérique et des Systèmes d'Information	1
<b>TOTAL CATÉGORIE A</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL DIRECTIONS ①</b>				<b>6</b>

**. Service Secrétariat du Maire et des Élus**

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Postes	Poste à temps complet
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>A</b>	Attachés territoriaux	Responsable de Service du Secrétariat du Maire	1
<b>TOTAL CATÉGORIE A</b>				<b>1</b>
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>B</b>	Rédacteurs	Secrétaire du Maire	1
			Assistante Administrative	1
<b>TOTAL CATÉGORIE B</b>				<b>2</b>
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>C</b>	Adjoints administratifs territoriaux	Secrétaire des Élus et du 1 <sup>er</sup> Adjoint	1
			Assistante Administrative	5
			Secrétaire des Élus/Accueil	3
<b>TOTAL CATÉGORIE C</b>				<b>9</b>
<b>TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				<b>12</b>

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Postes	Poste à temps complet
TECHNIQUE	C	Agents de Maîtrise Territoriaux	Chargé du déplacement de M. Le Maire	1
<b>TOTAL CATÉGORIE C</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL SERVICE SECRÉTARIAT DU MAIRE ET DES ÉLUS ②</b>				<b>13</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL (① + ②)</b>	<b>19</b>
------------------------------	-----------

*Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels de droit public en application de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.*

*La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.*

*La présente délibération abroge la délibération n° 24-146 du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.*

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Secrétaire de séance



Nathalie LEFEVRE

Le Maire  
Gaby CHARROUX